

**ARRETE DAJI/2018/Signature/N°116
portant délégation de signature du Président
de l'Université d'Aix-Marseille**

à

**Madame Valérie MISERY
Service Universitaire d'Insertion et
d'Orientation (SUIO)**

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 05 janvier 2016 portant
élection de Monsieur Yvon BERLAND à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du conseil d'administration du 29 mai portant approbation des statuts du
SUIO,
Vu l'arrêté de nomination de Madame Evelyne MARCHETTI en tant que Directrice du SUIO, en
date du 13 juin 2016,

ARRETE

Article 1

En cas d'empêchement de Madame Evelyne MARCHETTI, **Madame Valérie MISERY** (APAE),
Responsable Administratif du Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO), reçoit
délégation afin de signer les actes relatifs à l'exécution budgétaire de l'UB 953, ainsi que les ordres
de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est réalisée sur le budget du
service.

Article 2

En cas d'empêchement de Madame Evelyne MARCHETTI, **Madame Valérie MISERY** reçoit
délégation afin de signer les actes de gestion de personnels suivants :

- les actes relatifs à l'exécution budgétaire,
- les ordres de mission lorsque la prise en charge des frais afférents est réalisée sur le budget
du SUIO,
- les actes de gestion des personnels (vérification et constatation de la réalité des services
faits, procès-verbaux d'installation des personnels, organisation du service des vacances).

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux
affectés au Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation en un lieu accessible à l'ensemble des
personnels et dans les Services Centraux de l'Université, à la diligence du Directeur Général des
Services.

Article 4

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le
Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps
que les fonctions du délégué ou du délégataire.

Article 5

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 mars 2018

Vu et pris connaissance

Le...10 Avril 2018

Le délégué

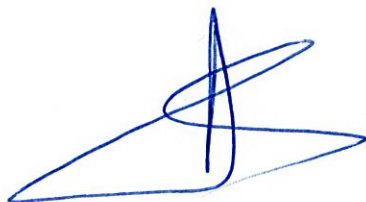
Les délégataires

Madame **Valérie MISERY**



La directrice du SUIO

Madame **Evelyne MARCHETTI**



Yvon BERLAND

Président de l'Université d'Aix-Marseille

